

# MODALITES D'INSCRIPTION DES NOUVEAUX CLIENTS SUR LE MARCHÉ DE GROS LYON-CORBAS

(Mise à jour janvier 2017)

## 1- LES MODALITES D'INSCRIPTION

Pour effectuer des achats sur le Marché de Gros de Lyon-Corbas (chez les grossistes et/ou les producteurs), vous devez obligatoirement vous inscrire au niveau de l'ASL, afin de vous voir attribuer un numéro d'acheteur, ainsi qu'un badge d'accès correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

Pour ce faire, **les documents à présenter** pour votre inscription sont les suivants :

- **Extrait de registre de commerce** (*commerçants*), ou **répertoire des métiers** (*artisans*), ou MSA (*producteurs*), ou **certificat INSEE** (*auto-entrepreneurs*), **de moins de trois mois** ;
- **Pièce d'identité du gérant** ou des cogérants ;
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** de la société et/ou du gérant ou des cogérants (*facture EDF, GDF, téléphone fixe ou mobile*) ;
- **Photo d'identité récente** du gérant ou des cogérants ;
- **Carte grise** du ou des véhicules susceptibles de rentrer sur le Marché ;
- **Relevé d'identité bancaire** ou postal (*RIB – RIP*) ;
- **Numéro de TVA** intracommunautaire.

Si vous aviez déjà auparavant un numéro d'acheteur attribué, et que vous souhaitez vous voir attribuer un nouveau numéro d'acheteur (radiation ancienne société, changement statuts juridiques, changement numéro RCS), vous devrez obligatoirement avoir soldé vos encours auprès des grossistes du Marché avant l'attribution d'un nouveau numéro d'acheteur.

**Dès que votre dossier sera complet, il sera présenté à une commission composée de grossistes et de producteurs du Marché de Gros pour validation définitive. Cette commission se réunit tous les 10 jours environ. Après la tenue de cette commission, votre inscription pourra être faite : remise du badge et du règlement intérieur comme indiqué ci-après.**

Le Règlement Intérieur du Marché de Gros de Lyon-Corbas vous sera remis contre signature. Votre signature vaudra acceptation pleine et entière des dispositifs de ce Règlement Intérieur.

Les inscriptions se font du lundi au vendredi de 7h15 à 12h30 et de 13h15 à 15h (14h le vendredi) au bâtiment d'accueil de l'ASL.

## 2- LES MODALITES D'ENTREE

- L'entrée et la sortie du Marché de Gros Lyon-Corbas sont à accès contrôlés.
- L'ensemble du site est sous surveillance vidéo 24h/24.
- Tout client doit être **IMPÉRATIVEMENT** muni d'un badge d'accès VL ou PL pour rentrer sur le marché et pour faire ses achats.
- Un badge d'accès ne sert que pour un **seul** véhicule (pas possible de faire rentrer en même temps un autre véhicule avec le même badge).

### 3- TARIFS DES ENTREES CLIENTS (TTC)

Nombre d'entrées	Poids total en charge inférieur ou égal à 3,5 tonnes	Prix unitaire d'entrée	Poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes	Prix unitaire d'entrée
5	26 €	5,20 €	52 €	10,40 €
20	52,20 €	2,61 €	103,60 €	5,18 €
50	114 €	2,28 €	228 €	4,56 €
100	207 €	2,07 €	414 €	4,14 €
200	374 €	1,87 €	748 €	3,74 €
<b>ABONNEMENT ANNUEL</b> (Si au moins 3 entrées par semaine)				
1 <sup>er</sup> véhicule	298,40 €		447,30 €	
Véhicule suivant	103,50 €		103,50 €	
Badge	<b>6,00 € (lors de l'inscription ou en cas de perte ou de badge cassé)</b>			

Le nombre d'entrées est crédité sur le badge au moment du paiement.

**L'entrée à l'unité pour les VL et les PL n'existe pas (minimum 5 entrées pour chaque catégorie de véhicule).**

A chaque entrée sur le Marché de Gros Lyon-Corbas, une unité est débitée du solde du badge et permet au client de rester au maximum 10 heures sur le site. En cas de dépassement, au moment de la sortie du site, une unité supplémentaire par tranche de 10 heures sera débitée. **Il n'est donc pas possible de laisser un véhicule plusieurs jours sur le site pour le prix d'une seule entrée.**

La recharge du nombre d'entrées d'un badge peut se faire par deux moyens :

- règlement auprès de l'A.S.L. sur place (espèces, carte bancaire, chèque)
- règlement par envoi d'un chèque.

A chaque fois, une facture est remise ou envoyée par l'A.S.L.

***Tous les 2 ans, au 1<sup>er</sup> janvier, un extrait de registre du commerce ou répertoire des métiers (artisans), ou MSA (producteurs), ou certificat INSEE pour les auto-entrepreneurs de moins de 3 mois vous sera demandé pour justifier de la poursuite de votre activité. Si au 15 février, vous n'avez pas produit ce document, il sera demandé par l'ASL et vous sera facturé selon les tarifs en vigueur.***

### 4- LA GESTION DES DECHETS/TARIFS

L'espace tri est clôturé, son accès est règlementé et il n'est pas accessible en self-service.

Votre badge vous permet d'accéder gratuitement à l'espace tri entre 5h et 11h du lundi au vendredi. Les agents de la société PAPREC y sont présents pour gérer cet espace, vous y accueillir et vous conseiller.

Vous pouvez **y déposer gratuitement les déchets de bois et de carton triés** (attention : le tri doit être effectué préalablement par vos soins et ne peut être fait sur place, ceci dans le but de ne pas encombrer inutilement l'espace tri).

Il vous est également possible de déposer des déchets bio ou autres. Mais ces déchets seront pesés et vous serez facturés par PAPREC selon le tarif en vigueur (paiement immédiat à PAPREC). Il en sera de même si vous apportez des déchets mélangés, mais à un tarif supérieur.

- Bois et carton triés : *gratuit*.
- Déchets fermentescibles : *90 € HT* par tonne avec une perception minimum de *3 € HT* par enlèvement.
- Déchets mélangés : *140 € HT* par tonne avec une perception minimum de *6 € HT* par enlèvement.

La présentation du badge est obligatoire pour avoir accès au centre de tri. Le prestataire PAPREC se réserve le droit de refuser tout dépôt de déchets si ceux-ci ne sont pas correctement triés.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.